

Droit des etrangers vivant en france

Par gad elysee, le 17/03/2011 à 22:08

Bonjour,

bonjour,

je me permet de vous ecrire car il y'a 2ans je me suis presentée avec tous les document demandés par ma prefecture pour etre regulariser cela m'a ete refusé car au courant de l'année 2008 j'etais enceinte mon pere est francais mes freres et soeurs aussi je souhaiterai poursuivre mes etudes et j'ai une fille de 15 mois je ne traville pas cela fait 8ans que je suis en france je suis rentrée mioneur j'ai eutidié j'ai toutes les preuves qui prouvent mon ancienneté dans ce pays que faire?? aider moi .

Par maniongui, le 19/03/2011 à 16:27

votre enfant est-il français?